

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 1^{er} FEVRIER 2024 à 20 H 30

Le premier février deux mille vingt quatre, à vingt heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de SAINTE-COLOMBE (Rhône) se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Marc DELEIGUE, Maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le 25 janvier 2024.

Avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la mairie.

Présents (Dix) : M. Marc DELEIGUE, Mme Marine MATA, M. Pascal DANCETTE, Mme Corinne CHABORD, Mme Linda LAURO, M. David LESUR, M. Jacques PRAT, M. Jean-Pierre MALSERT, Mme Catherine JEANTROUX, M. Jean-Marie DUPLAY

Absents au moment du vote (neuf dont cinq pouvoirs) :

Mme Marion CHOFFEL (pouvoir donné à Mme Marine MATA)
M. Guy VACHON (pouvoir donné à M. Marc DELEIGUE)
M. Jacques REGNIER-VIGOUROUX (pouvoir donné à M. David LESUR)
Mme Lucie DANCETTE (pouvoir donné à M. Pascal DANCETTE)
Mme Martine BEGUE (pouvoir donné à M. Jean-Marie DUPLAY)
Mme Caroline MUSCELLA
M. Yves DELORME
Mme Nadine EUKSUZIAN
M. Régis BABOIS

Secrétaire de séance : M. David LESUR

Délibération n° 2024.001 : Approbation du projet de rénovation des luminaires à Sainte-Colombe

Monsieur le Maire explique que le parc de luminaires pour l'éclairage public de Sainte-Colombe date d'une cinquantaine d'années.

Il est commandé par 19 armoires distinctes équipés d'horloges astronomiques.

Un projet de rénovation des luminaires va être lancé. Il consiste à porter à 67% le nombre de points lumineux équipés en technologie LED permettant ainsi une baisse globale de la consommation de 75% après travaux.

Le coût du projet est évalué à 90 270 € HT. Avec une économie annuelle estimée à 9420 €, le retour sur investissement est atteint 10 ans après la réalisation des travaux.

Il est donc proposé aux membres du conseil municipal d'approuver le projet proposé et d'autoriser Monsieur le Maire à lancer les démarches pour réaliser une demande de subvention auprès de l'Etat au titre du Fonds Vert.

Vu la Circulaire du 28 décembre 2023 relative au déploiement du fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires (Fonds Vert),

Vu le Budget Principal de la commune,

Considérant qu'une subvention de 72 216 € de la part de nécessaire pour le financement de l'opération précitée,

Envoyé en préfecture le 05/02/2024

Reçu en préfecture le 05/02/2024

Publié le

ID : 069-216901892-20240201-2024_001-DE

Etat au titre du Fonds Vert est

Berger
Levrault

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet relatif aux travaux de rénovation énergétique des luminaires à Sainte-Colombe
- **VALIDE** le plan de financement proposé
- **SOLLICITE** une subvention de l'Etat au titre du Fonds Vert d'un montant de 72 216 € pour le financement des travaux précités
- **APPROUVE** la dépense qui sera imputée sur la section d'investissement du budget communal
- **CHARGE** Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires à l'attribution de cette subvention et l'autorise à signer tout document relatif à cette affaire

Pour extrait conforme,
A Sainte-Colombe, le 1^{er} février 2024

Le Maire,
Marc DELEIGUE



Transmis en Préfecture le : 05/02/2024
Affiché le : 05/02/2024